



REGLEMENT SPORTIF 2025

SOMMAIRE

Article 1 : Organisation et Calendrier

Article 2 : Assurances.

Article 3 : Concurrents et Pilotes

Article 4 : Voitures et équipements

Article 5 : Publicité.

Article 6 : Déroulement des épreuves

Article 7 : Réclamations – Appels.

Article 8 : Classements

Article 9 : Prix

1-1 : Organisation et calendrier

1-1 : Organismes

CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION est une association loi 1901 qui organise un trophée interne entre les pilotes participant aux épreuves de la Coupe de France des Circuits FFSA 2025. **CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION** 63 Grande Rue 27120 CHAMBRAY est réservé aux voitures comme : toutes les FR2000, FR 2.0 & F4. **ECURIE MONOPLACES PASSION** peut faire évoluer cette liste, tout en préservant la philosophie et l'équité. Tous points non prévus au présent règlement relèvent du règlement technique et des prescriptions générales de la FFSA. Se référer au règlement standard des circuits asphaltes et du règlement particulier de chaque épreuve. **Ecurie Monoplaces Passion se réserve le droit d'accepter ou refuser un concurrent, sympathisant ou futur adhérent sans avoir à donner de raison. Les cotisants devront être à jour de leurs cotisations. A compter de 2025 tous nouveaux adhérents devront être parrainés par au moins 2 membres.**

Site internet : <http://www.monoplaces-passion.com>

Contacts:

E-mail : monoplaces.passion@outlook.com

- Président, Paul Vezin: 06.07.27.66.80
- Secrétaire, Adeline prudent
- Trésorier, Florence Gosset

Précision :

Le présent règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation. Il faut donc, à sa lecture ne pas oublier que tout ce qui n'est pas expressément autorisé est interdit.

1-2 : Principe de l'épreuve

LE CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION est basé sur des courses sprint. La durée de chaque course est principalement de 25 minutes + 1 tour.

L'organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité, les horaires et les contraintes des circuits.

Pour les transpondeurs, les véhicules devront être équipés du transpondeur spécifié par les organisateurs des épreuves FFSA (Chronelec ou ITS Chrono) pour le chronométrage.

1-3 : Calendrier 2025

Les courses du CHALLENGE MONOPLACES PASSION by PIRELLI se dérouleront sur les épreuves suivantes :

- Circuit de **Nogaro 01 & 02 Mars** Coupe de France FFSA.
- Circuit de **Dijon-Prenois 14 & 15 Mars** Coupe de France FFSA.
- Circuit de **Pau-Arnos 12 & 13 Avril** Coupe de France FFSA .
- Circuit de **Nogaro 20 & 21 Avril** Coupe de Pâques GT4 FFSA.
- Circuit de **Croix en Ternois 28 & 29 juin** Coupe de France FFSA .
- Circuit d' **Albi le 30 & 31 Aout** Coupe de France des Circuits FFSA.
- Circuit du **Val de Vienne 28 & 29 Septembre** Coupe de France FFSA.
- Circuit du **Bugatti Le Mans 19 & 20 Octobre** Coupe de France FFSA & Inter Écuries.
- Circuit de **Lédenon 7 & 8 Novembre** Coupe de France FFSA.

La FFSA, les ASA organisatrices et Monoplaces Passion se réservent le droit de modifier ce calendrier. **Des épreuves hors championnat peuvent également être rajoutées.**

Les courses du **CHALLENGE MONOPLACES PASSION by PIRELLI** se dérouleront lors de la Coupe de France des Circuits FFSA 2025.

1-4 : Vérifications administratives et techniques

1-4-1 : Vérifications administratives

Chaque pilote devra se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve.

Il devra être en possession :

De sa licence ou du Titre de Participation défini dans l'*Article 3.1 Licences*

Après vérification, sa feuille d'engagement paraphée lui sera remise pour la transmettre au Commissaire Technique chargé du contrôle du véhicule.

1-4-2 : Vérifications Techniques

Chaque concurrent devra présenter sa fiche "**Vérification administrative**" validée et être en possession de son passport technique.

La présentation d'un véhicule aux vérifications techniques, sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.

Chaque concurrent ou pilote devra présenter sa voiture à la structure technique selon les horaires indiqués dans la note d'information ou définis par l'organisateur.

Avant la vérification technique, ces voitures devront être équipées des stickers obligatoires ainsi que de ses numéros de course définis par l'organisateur.

Un sticker "**Vérifiée**" sera apposé sur le véhicule après validation.

En cas de litige, un rapport portant sur le sujet sera remis à la direction de course.

En cas de non-respect des horaires, annulation du temps de qualification.

Art. 2 : ASSURANCES

Pendant les épreuves reconnues par la FFSA et les fédérations étrangères:

-la responsabilité civile (RC) des concurrents n'est pas engagée sauf pour les installations du circuit ;

-le risque de dommages corporels est couvert par le contrat d'assurance "Individuelle Accident" souscrit lors de la prise de licence.

En dehors des épreuves officielles:

-les véhicules de compétition doivent être couverts par la police RC que la loi française exige de souscrire pour tout véhicule terrestre à moteur.

-le risque de dommages corporels ne peut être couvert que par une police "Individuelle Accident" souscrite directement par le pilote.

Art. 3 :CONCURRENTS ET PILOTES

3-1. Licences

LE CHALLENGE MONOPLACES PASSION by PIRELLI est ouvert aux pilotes possesseurs :

- D'une Licence Régionale Concurrent Conducteur Auto (RCC)
- D'une Licence Nationale Concurrent Conducteur Auto (NCC)
- D'une Licence Internationale Concurrent Conducteur Auto (ICC "A-B-C-D")
- Aux pilotes étrangers titulaires d'une licence Nationale avec une autorisation de participation de l'ASN ou Titre de Participation.

A défaut :

- D'un Titre de Participation Régionale Circuit (TPRC pourra être délivré
Le TPRC ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile de moins de 2 mois.

Pour les 16/18 ans :

- D'une Licence Nationale Junior Auto Circuit (NJC et d'une licence Concurrent Tuteur ICT).
Le représentant légal doit être présent pendant toute la durée du meeting.

Pour la saison 2025 chaque pilote s'engage après la première épreuve de la saison à ne pas effectuer d'essais sur tous les circuits du championnat (sauf celui à proximité), afin de préserver une équité entre les concurrents et une maîtrise des coups. Si le fait est avéré qu'un concurrent ne respecte pas cette règle, il se verra automatiquement retirer 50% de ses points gagnés à la fin de la saison.

3-2. Engagements à une épreuve

TARIFS : 370€ (selon la tarification de la Coupe De France des Circuits).L'engagement (obligatoire pour être classé);

Tout pilote désirant participer et être classé à la au CHALLENGE MONOPLACES PASSION 2025 devra s'acquitter des droits suivants : (voir formulaire d'inscription au challenge DISPONIBLE SUR LE SITE) pour la saison 2025 ou 85.00€ par course. Inscription au Trophée Monoplaces Passion donnant droit à être classé au **CHALLENGE MONOPLACES PASSION by PIRELLI** au scratch et par catégorie, ainsi que des avantages par nos partenaires et sponsors. L'organisateur du Challenge se réserve le droit de créer des critères de priorités, des listes d'attente et de réclamer un paiement anticipé. Les engagements sont définitivement clos à la fin des vérifications administratives.

L'engagement à l'épreuve :

1 séance d'essais privés + 1 séance d'essais qualificatifs + 2 courses de 25 mn + 1 tour = 370€ TTC (Tarif Coupe de France).

240.00€ en cas de double monte par pilote.

La FFSA et le Challenge écurie Monoplaces Passion **se réservent le droit de refuser un engagement** sans raison particulière à une épreuve conformément à l'Art 74 du Code Sportif International, notamment à un demandeur qui aurait fait l'objet de sanction sportive ou disciplinaire au cours d'une épreuve précédente, ou qui aurait refusé d'appliquer une décision de la FFSA ou de l'écurie Monoplaces Passion ou qui aurait par ses propos ou ses actes porté préjudice à la FFSA ou à l'écurie Monoplaces Passion, ou qui aurait eu un comportement antisportif. Tout pilote s'inscrivant à une épreuve du Challenge déclare avoir pris connaissance des règlements sportif et technique du Challenge, de la réglementation de la Coupe de France des circuit FFSA, de la FFSA et d'y souscrire sans réserve.

Tout concurrent désirant participer à une épreuve de la Coupe de France des Circuits devra envoyer une demande d'engagement, par épreuve, par courrier postal à :

L'ASA organisatrice et un double devra être envoyé par mail à contact@monoplaces-passion.com ou par voie postale à Paul Vezin 63 grande rue 27120 Chambray.

Les engagement seront à régler par virement, chèque à l'ordre de Monoplaces Passion et espèces (sur place uniquement).

La demande d'engagement est à télécharger **uniquement** sur le site internet : www.monoplaces-passion.com

Le document devra être reçu au plus tard, le vendredi de la semaine précédente la date de l'épreuve.

Toute demande d'engagement incomplète, et non accompagnée du règlement au plus tard le jour du début des vérifications administratives, ne sera pas validée.

Les dates limites d'engagement pourront être prolongées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives. Il est possible en cas de retard d'effectuer le paiement sur place, la feuille d'engagement néanmoins doit être parvenue à l'organisateur 2 jours avant l'épreuve, sous réserve d'une majoration de 100 € TTC.

Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement et les règles FFSA et FIA.

3-3. Equipement Pilote obligatoire

Chaque pilote devra être équipé :

- D'une combinaison ignifugée, correspondant à la norme 8856-2000
- Les sous-vêtements et cagoule ignifugés sont obligatoires.
- De gants homologués selon liste n° 27
- De bottines ignifugées correspondant à la norme 8856-2000
- D'un casque conforme à la liste n° 41 et système RFT (Hans) conforme à la liste n° 29

Ces listes sont issues de la Réglementation Technique FFSA / Equipement de sécurité (*voir "Liste N°25"*).

Les équipements devront être présentés lors des vérifications techniques préliminaires.

Art. 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4-1 : Véhicules Admis

Les voitures engagées dans LE CHALLENGE MONOPLACES PASSION by PIRELLI sont de type E/D (classe 21 pour les FR2000/F4 et classe 22 pour les FR2.0) dont les châssis correspondent pour les courses de vitesse en circuit fermé.

Équipées d'un moteur issu de voitures de série, elles doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine et disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les règlements FFSA/FIA.

Tout ce qui n'est pas autorisé par le présent règlement sera déclaré non conforme entraînant la mise hors course immédiate.

Les voitures éligibles doivent correspondre à l'une des 2 catégories & classes principales ci-dessous :

- > **Challenge Single Seater Monoplaces Passion by PIRELLI**(divisé en 2 classes):
- Formula 2.0 (Formule Renault 2.0 de 2010 à 2021).
 - FR2000 & F4 (Formule Renault de 2000 à 2009 & F4 jusqu'à 2020).

CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION by PIRELLI se réserve le droit de faire évoluer ou modifier la liste des voitures admises afin de préserver l'équité sportive.

4-2 : Reconstruction – Continuation

Dans le Challenge écurie Monoplaces Passion sont acceptées les voitures construites en conformité avec le modèle d'origine (matériaux, conception, suspensions, carrosseries etc..)
Les seules modifications autorisées ne concernent que la mise à niveau des éléments de sécurité.

Précision sur les types acceptés

Les châssis issus d'autres catégories, non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis par dérogation.

4-3 – Passeport Technique / Fiche d'homologation

Chaque voiture engagée sur les épreuves du Challenge écurie Monoplaces Passion, devra être en possession d'un passeport technique FFSA.

Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA devra prendre un rendez-vous préalable à l'épreuve avec le Commissaire Technique. Depuis 2023, les passeports techniques ne pourront plus être délivrés lors du meeting, les concurrents devront contacter leur ASA avant.

4-4 Numéros de course

Au choix des concurrents suivant la disponibilité.

Chaque véhicule gardera son numéro attribué durant toute la saison et aucun changement ne sera possible.

Chaque voiture est identifiée par sa fiche technique ainsi que par son numéro de vignette du passeport technique.

La position des numéros de course et autres stickers sont définis par le plan d'identification (Voir Annexe 12 FFSA)

Art 5 : PUBLICITE:

Les voitures participant au CHALLENGE MONOPLACES PASSION by PIRELLI devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification figurant en **Annexe 12**.

Les participants devront apposer les partenaires du challenge sur la voiture et combinaison et partenaire de l'épreuve si il y en a.

Ces identifications devront impérativement être apposées avant les vérifications techniques. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

Concernant la publicité des produits concurrents de ceux des partenaires officiels du CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION, une demande devra être faite auprès des organisateurs.

En aucun cas, l'identification des voitures définies ne pourra être modifiée.

L'organisateur et les partenaires sponsors du CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION se réservent le droit d'exploiter à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales les noms et résultats sportifs des concurrents et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos sans leurs autorisations préalables et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Pendant les cérémonies des podiums, le pilote s'engage à porter les identifications qui lui seront remises.

Art 6 : DEROULEMENT DES EPREUVES

6-1. Essais privés

Compris dans le prix d'engagement de la voiture (Facultatif).

Durée : 20 mn

6-2. Briefings pilotes

- Un briefing réservé aux pilotes aura lieu à chaque épreuve
- Tous les pilotes devront obligatoirement assister à l'intégralité du briefing de la direction de course
- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par la note d'information de chaque épreuve
 - Toute absence ou arrivée tardive à chacun des briefings entraînera l'annulation des temps de qualification et une amende de 150.00€.

7-3. Essais qualificatifs: Durée 20 min

- Tout pilote devra être inscrit sur la liste des "autorisés à prendre part aux essais".
- Pour chaque course, une séance d'essais qualificative sera organisée.
- Pendant cette séance, le ravitaillement en carburant est strictement interdit.
- Chaque pilote engagé devra obligatoirement effectuer un tour chronométré
 - Toute voiture qui ne disposera pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.
 - Aucun temps minimum d'arrêt-stand n'est établi pendant la séance d'essai qualificatifs.
 - Le meilleur temps détermine la grille de départ de la course 1, le deuxième meilleur temps détermine la grille de départ de la course 2.

8-4. Courses

- Un meeting est composé de 2 courses sprint de 25 mn + 1 tour

Un concurrent s'engage aux 2 courses.

L'engagement d'une voiture peut être constitué de 2 pilotes

Dans ce cas, chaque pilote participera à une course de 25 mn + 1 tour

6-5. Constitution des plateaux

En fonction du nombre d'engagés, les catégories du CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION pourront, soit disputer des courses dédiées, soit être intégrées au même plateau et disputer des courses communes.

Les classements ainsi que l'attribution des points au championnat resteront néanmoins séparés par catégories et classes.

6-6. Grille de départ

La grille de départ de la course s'établira en fonction du résultat des essais qualificatifs. Toutes les voitures devront être placées en pré-grille ou dans la pit lane dans l'ordre des essais qualificatifs.

La procédure ainsi que le timing seront précisés dans les briefings (pilotes et team managers).

Pour le retard en pré-grille : le départ devra s'effectuer depuis la voie des stands après le départ arrêté.

Rappel:

Les interventions autorisées sur la pré-grille sont les suivantes :

Resserrage des harnais de sécurité, des roues, vissage d'éléments de carrosserie, pression des pneus.

Aucun réglage mécanique n'est autorisé.

6-7. Départ

Les départs des courses du CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION se feront arrêtés pour les monoplaces en procédure allégée, par l'extinction des feux rouges ou du levé de drapeaux. Deux tours de reconnaissance pourront être effectués si les conditions climatiques sont différentes de celles de la séance qualificative. Les départs lancés peuvent avoir lieu sur décision de la direction de course uniquement.

6-8. Arrivée

A l'issue de la course, en fonction des résultats, un classement pour **LE CHALLENGE ECURIE MONOPLACES PASSION** sera établi.

6-9. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Le chronomètre ne s'arrête pas.

Si la course peut reprendre, un nouveau départ sera donné sous Safety-car, dans l'ordre de passage sur la ligne de chronométrage. Interdiction de dépasser avant la ligne de chronométrage lors de la relance de la course.

6-10. Parc fermé

A l'issue de l'épreuve, toutes les voitures seront placées dans un espace selon les conditions dites "du parc fermé", à la demande du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces voitures ne seront libérées qu'après accord du Collège des Commissaires Sportifs au bout de 20 minutes.

Aucune intervention sur la voiture ne sera tolérée durant ce temps imparti, aussi bien du pilote ou des assistants, sans l'accord express des Commissaires techniques (autorisation de contrôler les températures des pneus et leur pression).

6-11- Circulation sur la Pit Lane

Il est strictement interdit de rouler en marche arrière, avec l'aide du moteur, sur la pit lane.

En cas de panne sur la pit lane :

Le véhicule pourra revenir à son stand, en le poussant, sous l'autorité d'un Commissaire de stand.

Dans le cas d'un retour du véhicule sur plateau :

Il est autorisé de ramener ce véhicule en le poussant pour rejoindre son stand, en marche avant ou arrière suivant l'endroit de la dépose (entrée ou sortie) dans la pit lane.

6-12 – Perte d'éléments de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détaché partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand afin de refixer ou remplacer ce dit élément (à l'appréciation du Commissaire technique).

6-13 - Pénalités, conduite anti-sportive et non-conformité

Pénalités faisant l'objet d'un "Passage par les stands" (Drive-through) ou d'un arrêt "Stop&Go".

Dépassement de la vitesse maximale autorisée dans la voie des stands

Tout arrêt ou circulation à vitesse anormalement réduite sur la voie des stands dès que la voiture sera repartie de son stand.

Non-respect de l'obligation d'arrêt du moteur.

Comportement dangereux sur la pit lane ou en piste.

Tout comportement antisportif venant d'un concurrent ou de ses accompagnants.

En cas de non-conformité technique ou de conduite antisportive, le collège des commissaires sportifs jugera de la pénalité à appliquer qui pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve, perte des points et renvoi en commission de discipline.

Art 7 : RECLAMATIONS – APPELS

En conformité avec le règlement FFSA en vigueur.

Art.8 CLASSEMENTS

Les points sont attribués par pilote à la course.

L'écurie Monoplaces Passion se réserve le droit de modifier la classification, de regrouper ou de diviser les catégories afin de préserver l'équité sportive.

Un classement général et par classe sera effectué lors de chaque meeting.

Barème de points:

Classement Scratch: Les 30 premiers marquent des points.

1er 40 points, 2ème 35 points, 3ème 30 points, 4ème 26 points, puis 5ème 23, 6ème 20, 7ème 18, 8ème 16, 9ème 15, 10ème 14, 11ème 13, 12ème 12, 13ème 11, 14ème 10, 15ème 9, 16ème 8, 17ème 7, 18ème 6, 19ème 5, 20ème 4, 21ème 3, 22ème 2, 23ème 1, 24ème 1, 25ème 1, 26ème 1, 27ème 1, 28ème 1, 29ème 1, 30ème 1.

Classement par classe: Les 8 premiers marquent des points.

1er 10pts, 2ème 7pts, 3ème 6pts, 4ème 5pts, 5ème 4pts, 6ème 3pts, 7ème 2pts, 8ème 1pt.

La pôle position rapportera 1 point ainsi que le meilleur tour en course (classement scratch).

La participation à chaque meeting rapporte 1 point.

Les points gagnés dans une classe ne sont pas cumulables si un concurrent change de classe en cours de saison.

Le moins bon résultat (meeting complet) de la saison sera automatiquement retiré en fin de saison.

Les catégories & classes sont les suivantes:

> Challenge Single Seater by Monoplaces Passion:

- Formula 2.0
- FR2000 & F4

Art.9 PRIX

Remise de coupes pour la course 1 et la course 2 aux 3 premiers de chaque classe.

Remise des prix fin de saison pour le classement Scratch de chaque catégorie et par classe.

Ecurie Monoplaces Passion
Association loi de 1901
63 grande rue
27120 CHAMBRAY